

## Tous paparazzi ?

**Didier Tourancheau**

*président du Club de la presse du Nord, et directeur-adjoint de l'École supérieure de journalisme de Lille*

**Carl Cordonnier**

*responsable de la section image du Club de la presse du Nord*

**Catherine Champrenault**

*substitut du procureur de la République*

**Michel Guerrin**

*journaliste au Monde*

**Bernard Catto**

*commissaire central de Lille*

**Pascal Rossignol**

*photographe de l'agence Reuter*

**Didier Tourancheau** : Il y a eu un accident de voiture à la fin de l'été. Cet accident de voiture a provoqué la mort de la princesse de Galles, de son compagnon et du chauffeur de la voiture. Autour de ce fait divers horrible s'est développé un ensemble de questions. Par exemple, est-ce que ces gens sont morts pour échapper à des photographes ou pas ? Ayons la simplicité de dire que chacun a désormais son idée sur la question. Le deuxième problème, c'est de savoir si c'est bien ou mal, si effectivement cela s'est produit, que des gens aient bougé soit des cadavres, soit des individus en train de mourir, pour prendre une meilleure photo. Cela relève sans doute d'autre chose que du métier qu'on a envie de faire.

Le débat est plutôt de savoir s'il fallait être là, et quelle est l'importance de l'information, et tout ce qui découle de ce genre de photo-reportage, que ce soit du reportage *people*, du reportage d'actualité "chaude", et de la profession de paparazzi en général.

Les limites de ce qu'une agence peut demander à ses photographes sont de deux ordres. Il y a les limites posées par la loi, qui sont exogènes ; ce sont celles de la vie en collectivité posées par le droit pénal et, accessoirement, par le droit civil, dans la réparation des préjudices qu'on peut faire subir à autrui. Et il y a les limites de l'éthique journalistique.

Par exemple, photographier les cadavres est actuellement très à la mode. Cela pose un problème très particulier pour l'image en général. Depuis la guerre du Vietnam, plus aucune guerre n'a été filmée librement, ou alors de façon très désordonnée. Ceci amène encore deux questions. Il y a deux photos célèbres de la souffrance et de la mort par la guerre : il y a celle de Capa, pendant la

guerre d'Espagne, représentant un républicain qui s'écroule en arrière en lâchant son fusil, et d'autre part celle d'un chef de la police vietnamienne qui tue à bout portant un Viêt-cong. Ces deux photos posent deux types de problèmes : concernant la photo de la guerre d'Espagne, il est à peu près acquis maintenant qu'elle était mise en scène. Cependant, on peut se demander quelle importance cela a de savoir si cette photo, très emblématique, était vraie ou pas. Est-ce que cette photo est une illustration ou un témoignage ? Il s'agit de deux choses radicalement différentes. Quant à la photo du Sud-Vietnamien, c'est une photo dont on peut se demander, sans faire de cynisme, si elle apporte quelque chose dans la mesure où dans une guerre on meurt. Donc on peut se demander s'il s'agit vraiment d'une information. Mais en tout cas, elle a su donner le spectacle de la guerre.

Prenons un autre exemple : il a fallu plus d'une heure dix pour évacuer le cadavre de Jacques Mesrine de la porte de Clignancourt ; il est resté là plus d'une heure avec une quarantaine d'impacts de balle sur la poitrine, ce qui fait que tout le monde a eu le temps de travailler tranquillement. La mise en scène de l'information et de la photo existe donc dans de nombreux cas de figure.

Reste à savoir pour qui on fait cette photo ? Pour quelqu'un qui va l'acheter dans un journal, qui va donc encore plus vendre si cette photo est à l'intérieur. Rappelons que *Voici* est un des plus gros tirages de la presse française hebdomadaire : 800 000 exemplaires. Doit-on considérer qu'il s'agit d'une presse de "détente" ? C'est vrai que les gens dont on publie des photos dans ces magazines sont des personnes dont l'intégralité de la vie passe par la photo, la vie privée, mais aussi la vie professionnelle. La vie adulte de Diana aura été entièrement consacrée à une image, à la vente de cette image, à l'exploitation de cette image... C'est un type d'existence exclusivement médiatique. Il est donc normal que les gens lisent des journaux et regardent des photos qui parlent d'individus dont l'activité professionnelle repose sur le fait que ces photos existent. Deux professions sont d'ailleurs nées : il y a d'abord des gens qui négocient les contrats d'images, y compris des photos mimées pour faire croire qu'il s'agit de photos volées, alors que ce sont des photos négociées. Le deuxième métier, ce sont les cabinets d'avocats dont le travail est de lire tous ces journaux et de téléphoner aux personnalités le lendemain en leur disant qu'ils sont dans *Voici*, et qu'une affaire comme celle-là vaut au minimum 200 000 F. Cette profession est née en France il y a environ dix ans. Elle existait déjà aux États-Unis auparavant. Il y a aujourd'hui 224 cabinets à Paris qui ont été fondés dans les dix dernières années.

Il est nécessaire de rappeler la définition du mot "paparazzi". Ce mot, purement conjoncturel, qui vient d'un film de Fellini, *La Dolce vita*, est un concept général. Le paparazzi, selon son sens le plus communément admis, est un photographe qui n'a pas besoin d'être journaliste, qui prend des photos volées dans le cadre d'un type de reportage, qui est le reportage *people*, sur des personnalités prises en photo à leur insu, et qui nourrissent la presse à scandale.

Cette définition peut varier. Le photographe d'agence, qui est un journaliste, peut se retrouver de permanence à Paris un soir où l'événement sur lequel il va être envoyé va être un sujet dit *people*, sujet non informatif par nature. Chaque photo remet chaque photographe dans la situation d'être traité de paparazzi, ou de génie du photo-reportage. Cela ne dépend pas de l'homme, mais de l'activité qu'il mène. Admettons qu'au fond, c'est vrai qu'il y a une contradiction : on fait tous ou on a tous l'intention de faire un métier, nous journalistes, d'intérêt général, dont le fonctionnement est dans le secteur marchand.

« *chaque photo remet chaque photographe dans la situation d'être traité de paparazzi* »

**Pascal Rossignol** : Si j'avais été à Paris, pour l'agence Reuter, le soir de l'accident de la princesse Diana, mon métier était de me rendre sur les lieux et de rendre compte d'un fait d'actualité. On peut distinguer deux choses différentes : poursuivre une voiture pour faire des photos, ce n'est pas un fait d'actualité, je réserve cela à mes collègues qui vivent de ce métier, mais intervenir et faire des images de l'accident de la princesse Diana, c'est un fait d'actualité. Donc si j'avais été à Paris à ce moment-là, je me serais rendu sur place, et j'aurais pris des photos, comme la plupart de mes confrères.

Je tiens à préciser qu'il y a un amalgame qui a été fait au moment de l'accident de Lady Di et qui est très sévère. Nos confrères journalistes se sont empressés de jeter l'opprobre sur la profession en faisant un amalgame avec tous les photographes présents lors de cet événement. J'aurais pu être parmi ces photographes. Et les professionnels ennuyés au début de cette histoire étaient d'abord des photographes d'actualité, et non des paparazzi, la différence est importante. Il y avait, notamment, parmi ces photographes Jacques Langevin, connu pour ses photos de la répression de la place Tiananmen, qui est loin d'être un paparazzi, et qui était présent uniquement pour faire son métier. Ce genre de photographe a peu de choses à voir avec le métier de paparazzi. Il y a une distinction importante à faire. Au pied du Ritz, il n'y avait ni AFP, ni AP, ni Reuter. Certains photographes interpellés sur place sont arrivés bien après le Samu et les pompiers de Paris. Quant à avoir le droit de poursuivre des personnalités jusqu'au fond de leur lit ou sur leur lit de mort, ça n'est pas ma conception du photo-journalisme.

**Michel Guerrin** : Ce qui est important, ce n'est pas de savoir qui était présent le soir de l'accident de Diana, c'est de savoir à quelle heure on était là. Il fallait bien distinguer, et la justice l'a fait d'ailleurs, ceux qui étaient sur le circuit depuis l'hôtel, et jusqu'au tunnel, et qui ont donc participé à cette course-poursuite, des photographes qui se sont rendus sur un fait d'actualité. On sait par exemple qu'il y a eu des photos après l'accident, faites par des gens de Reuter, de AP, de l'AFP, qui montraient cette voiture complètement déchiquetée. Ces photographes-là n'ont pas été inquiétés. Qui s'est retrouvé arrêté, interpellé, mis en examen ? Ce sont des photographes qui ont fait toute la chaîne des différentes heures qui ont précédé l'accident. Pour aller plus loin, un exemple : le directeur de l'agence

Magnum, qui est une agence photographique estimable, assez irréprochable, a dit : « Selon moi, être à l'hôtel, se retrouver avec Lady Di et son ami n'était pas une actualité, mais être dans le tunnel ensuite était une actualité, à partir du moment où l'on savait, par la radio, par une agence, qu'il y avait un accident. Et on allait alors sur le lieu de l'accident, comme toujours pour les faits divers. » Il faisait bien cette distinction entre les personnes qui sont allées sur ce lieu d'actualité après l'accident, comme on va sur n'importe quel fait divers, et les personnes qui ont traqué ces personnalités pendant des heures.

Ensuite, concernant l'amalgame autour de toute la profession, ce qui est intéressant, ce n'est pas de savoir s'il y a l'étiquette paparazzi, mais de savoir quelle est la pratique. En l'occurrence, les sept ou dix personnes mises en examen sont-elles des photographes d'actualité ? Oui, si on entend l'actualité au sens large. Maintenant, à part Jacques Langevin, tous les autres sont des photographes qui, depuis maintenant de longues années, font de la photo de personnalités, du *people*. Cela va de Jacques Chirac en vacances à l'île Maurice aux vedettes de télévision, acteurs de cinéma, etc. Donc il s'agit d'un secteur très particulier de la photographie.

En revanche, on a beaucoup dit, pour défendre ces photographes impliqués dans l'affaire Diana, qu'on les accuse d'avoir fait des photos de Lady Diana en train de mourir, alors que d'autres photographes, que l'on va louer sur plusieurs pages, font ça sur toutes les guerres du monde, que ce soit à Sarajevo, en Algérie – quand on arrive à avoir des images – ou ailleurs. C'était d'ailleurs une des lignes de défense de Jacques Langevin. C'était aussi une des lignes de défense des photo-journalistes réunis à Perpignan lors d'un festival début septembre, et qui se sont sentis attaqués dans cette affaire. C'est compréhensible car il y a eu, c'est vrai, un amalgame. Beaucoup de photographes expliquent que depuis l'histoire de Diana, ils ne peuvent pas aller dans la rue faire le sujet le plus anodin sans être ennuyés. Un collègue m'a raconté qu'un jour il avait rendez-vous avec un chef d'entreprise pour faire une photo, et dans le hall de l'entreprise, il s'est fait insulter par plusieurs personnes. Voyez jusqu'où cela peut aller. C'est dur au sens où ces photographes, majoritairement, sont à l'opposé des paparazzi. Et ces photographes gagnent peu d'argent par rapport aux paparazzi.

Un des bons côtés au moins de l'affaire Diana, c'est qu'on s'est demandé pourquoi une telle affaire a suscité autant d'articles. Le lendemain, *Le Monde* a publié sept pages sur le sujet. Pourquoi ? Pas parce que Diana est un personnage exceptionnel, si ce n'est qu'on a pu aborder différentes facettes de sa personnalité. Mais parce que c'est la première fois que des photographes se trouvent impliqués, de près ou de loin – la justice tranchera – et qu'il y eu mort d'hommes (et de femme), et que l'on s'est interrogé sur toute la chaîne de production photographique, donc sur les responsables. Il s'agit d'une nouveauté.

Mais soulignons que certains photographes décident d'eux-mêmes, un jour, de ne plus être des paparazzi, ou d'autres de ne plus travailler au téléobjectif. C'est quand même aussi une responsabilité individuelle. Je trouve la réponse des

photographes qui déclament : « *On fait notre métier, on répond à une demande* », un peu facile. Chaque photographe doit s'interroger sur ce qu'il fait.

On s'est aussi interrogé sur les agences, qui les emploient, et on s'est rendu compte que ces agences, qui avaient un développement très fort, en tout cas pour les agences françaises des années soixante aux années quatre-vingt, se trouvent depuis quelques années dans des situations difficiles. Il y a donc une obligation de faire des sujets qui se vendent. Et qu'est-ce qui se vend le plus ? La

**« *on fait notre métier,  
on répond à une demande* »**

photographie de personnalité, qui est un phénomène qui a éclaté dans la presse depuis dix ans, qui a conduit à des prix incroyables, et qui concerne les gens du showbizz, les stars, depuis Ophélie Winter jusqu'à Lady Di.

Le troisième groupe de responsables sur lesquels on s'est interrogé, ce sont les journaux. Certains décident de ne pas publier certaines photographies, contrairement à d'autres. Roger Théron, de *Paris-Match*, raconte que 90% des photos publiées dans son journal sont faites avec l'accord des personnes. C'est comme si on disait que *Le Monde* est fait avec 90% de texte avec l'accord des personnes dont on parle. Cela s'appelle un journal de propagande. Derrière toutes les photos que l'on voit quotidiennement dans les journaux, il y a un accord, une négociation, il y a de l'argent aussi.

N'oublions pas que tous les jours, dans les tribunaux, se jugent des affaires pour savoir quelle indemnité on va verser à une personnalité estimant que sa vie privée a été atteinte et qui demande une réparation en justice. Mais les gains réalisés par les journaux en publiant ces images sont supérieurs aux sommes versées en guise de réparation.

Un autre phénomène intéressant, c'est de constater que s'est restreint le terrain d'intervention du photographe de presse aujourd'hui. On a donné l'exemple du photographe de guerre. Au Vietnam, les photographes de guerre pouvaient aller où ils voulaient, et ils étaient parfois prioritaires par rapport aux combattants ! Ensuite les combats se sont fermés aux journalistes. Aujourd'hui, beaucoup d'images de conflits que l'on voit dans les médias sont des images faites avec des autorisations. Les photographes sont parqués dans un endroit, que l'on appelle des pools, leurs pellicules sont visionnées avant publication, etc. N'importe quelle personne apparaissant sur une photo, prise dans la rue, ou dans un bar, et qui se voit dans un journal, peut, au nom de l'atteinte au droit à l'image, faire un procès et demander de l'argent. Cela se produit de plus en plus souvent, ce qui fait qu'il y a des casse-têtes dans les agences pour savoir comment publier telle ou telle photo. Et ça va plus loin. Dans certaines agences, les photographes utilisent désormais des mannequins pour mimer soit des amoureux, soit un homme dans un café, un brancardier, tous les rôles de la vie sociale. en se disant qu'ainsi ils n'auront pas de procès. Photographier des bâtiments est aussi devenu quasiment impossible car les propriétaires demandent à être payés.

La seule façon de défendre les paparazzi aujourd'hui, c'est de dire que ce sont, dans certains cas, des "empêcheurs d'images officielles".

Il y a environ trois agences spécialisées de paparazzi en France, trois en Italie, beaucoup à Londres. Le vrai paparazzi, qu'est-ce que c'est ? Ce ne sont pas ceux qui vont poursuivre des voitures. Un vrai paparazzi est quelqu'un qui ne se fait jamais voir, donc la personnalité est censée découvrir son visage dans le journal, avec son enfant, son amant, son mari... D'ailleurs, les véritables paparazzi se sont bien moqués de ceux qui se sont fait prendre après l'accident de Diana.

Toute photo faite sans que les gens s'en aperçoivent, c'est de la photo paparazzi. Cartier-Bresson a dit un jour : « *Je suis un paparazzi* ». Il y a une idée qui veut que les images paparazzi sont de plus en plus dures. Il faut relativiser. Il y a quinze ou vingt ans, il y avait déjà des histoires très dures, pensons au fils de Romy Schneider, photographié à la morgue.

Il faut distinguer la méthode de travail du paparazzi de l'intérêt de l'information ramenée grâce à cette pratique. Apparemment, pour l'affaire Ducruet, le mari de Stéphanie photographié en train de faire l'amour avec une autre femme, il y a eu un montage. On ne sait pas encore qui a fait ce montage, mais des gens essaient de le savoir. A côté de cela, il y a le travail de l'investigation journalistique, où là l'information peut avoir un intérêt.

C'est intéressant d'interroger les paparazzi, les vrais, les durs. En France, il s'agit plutôt de jeunes, entre vingt et trente ans, avec un profil de fouineur. Ce sont des gens souvent assez astucieux et intéressants à écouter, quoique l'on pense de ce qu'ils font. Quand on leur demande pourquoi ils exercent cette profession, ils répondent que c'est parce qu'il y a une demande des journaux, et que l'on gagne de l'argent. Toute une série de photographes mettent en avant, en plus, des éléments d'enquête, c'est-à-dire le fait qu'un bon paparazzi, c'est quelqu'un qui fait de l'investigation, ce qui s'apparente à une enquête de police. Ils mènent d'ailleurs de grands discours passionnants sur ce qu'est un bon sujet en images paparazzi. Un bon sujet paparazzi est, selon eux, « *quelque chose qui raconte une histoire* ». C'est hallucinant quand ils expliquent les moyens mis en œuvre, leur carnet d'adresses, leurs liens dans tous les hôtels, chez les policiers, dans des agences de voyage ou des compagnies de taxi. Il y a un très gros travail de préparation.

Un autre problème est celui de connaître la véracité de l'image et de définir une éthique. Pour eux, l'éthique, ce n'est pas de savoir si on peut ou pas faire certaines choses, mais de donner une image beaucoup plus réelle que toutes les images que l'on peut voir dans les autres journaux. Ils disent qu'ils sont les derniers défenseurs d'une image qui n'est pas officielle. Dans les trois quarts des images que l'on voit dans les journaux, la personnalité a souvent choisi le photographe, le journal où les photos vont être publiées, et elle va parfois même faire le choix des images, ou choisir les titres qui vont l'accompagner, les légendes, elle va détruire les photos qu'elle ne veut pas, demander un intérêt sur les ventes... Il m'est arrivé de rencontrer quelques

personnalités du showbizz. Lorsque vous les voyez en réalité, et qu'après vous les revoiez dans le journal, vous ne les reconnaissez pas, c'est incroyable ! Par contre, quand vous les revoiez dans *Voici*, vous les reconnaissez. C'est une question complexe.

Et lorsqu'on demande à ces paparazzi s'ils aimeraient être à la place des personnalités qu'ils traquent, ils répondent que les individus qu'ils photographient sont toujours des gens en position très ambiguë avec le système

**« les individus qu'ils photographient sont toujours des gens en position très ambiguë avec le système médiatique »**

médiatique ; ils vont accepter la promotion, c'est-à-dire qu'ils vont se montrer dans un journal avec leur femme, leurs enfants, jusqu'à la maternité parfois, et presque par hasard, au même moment, ils sortent un disque, ou ils donnent un spectacle. On retrouve ce phénomène dans les fameux dommages et intérêts que versent les juges. Johnny Halliday ne récupérera que vingt ou trente mille francs parce qu'il joue un jeu ambigu avec le journal, il l'utilise, tandis que Catherine Deneuve pourra aller jusqu'à la saisie du journal et cinq cent mille francs parce qu'elle a toujours été très discrète.

Le problème du paparazzi, c'est qu'il traque des gens "anormaux", au sens de différents, c'est-à-dire des gens qui peuvent avoir envie de s'amuser, d'avoir des amants, d'aller en discothèque. Patrick Poivre d'Arvor est très ambigu par rapport à tout ce qu'on a pu dire concernant sa fille, et, en même temps, s'il a envie d'aller en vacances sur une île en Grèce avec Claire Chazal, c'est son problème, c'est sa vie. Je ne vois pas pourquoi tout le monde devrait mener une vie monacale. *Voici*, ce n'est pas majoritairement du Diana, ce qui est assez paradoxal. On a beaucoup attaqué *Voici* sur Diana, alors que ce journal n'a quasiment jamais publié de photos d'elle. C'est trop chic pour son public. Le public de *Voici* s'intéresse essentiellement aux personnalités de la télévision, ou aux starlettes. On voit par exemple Emmanuelle Béart à la sortie de l'école avec ses enfants. Elle a pourtant le droit d'avoir des enfants, et le droit de les mettre à l'école.

Certains paparazzi ont quand même arrêté leur carrière. Francis Apestegui, par exemple, estime qu'il est l'un des responsables de la mort de Romy Schneider, parce qu'il l'a traquée longtemps. Il a mis fin à sa profession après cet événement. Ce qui lui a permis ensuite de faire un autre type de photographies. Mais il est aussi un des rares photographes d'agence à oser mettre en cause le système des agences photographiques et des paparazzi, car, en effet, il y avait une unanimité pour défendre la profession. Comme si ça n'était qu'au nom du droit à l'information. Cela prouve qu'il y a quand même des paparazzi qui s'interrogent. Cependant, il reste une ambiguïté à lever : la photo de paparazzi est une pratique, mais ça n'est pas condamnable en soi. C'est un vocable assez pratique qui permet de recouvrer une attitude photographique, celle de faire de la photo à l'insu des gens. Dans ce domaine, il y a un éventail de choses des plus louables aux plus condamnables.

**Catherine Champrenault** : Concernant l'affaire Diana, une des choses les plus étonnantes, c'est l'émotion extraordinaire qu'a suscité sa mort, émotion qui

en a fait quasiment un mythe, une martyre, quelqu'un qui va entrer dans la légende. Ce qui me semble intéressant dans le phénomène de la mort de Diana, c'est qu'il y eu deux émotions superposées. Il y a eu la mort d'une jeune femme, riche, belle, heureuse, qui était dans tous les magazines. Et puis l'idée insoutenable pour l'opinion que cette mort avait pu être provoquée directement, ou indirectement, par des journalistes, par des photographes. Dans l'émotion qui a suivi ce décès, il y a eu une amplification parce que, c'est un phénomène psychologique bien connu quand il y a un trouble profond, un drame, un mystère, il faut des responsables. Là, c'est vrai, les photographes ont peut-être été donnés en pâture un peu rapidement par d'autres journalistes. Les accusés ont été, pendant les premières vingt-quatre heures, ces photographes, ces journalistes, ces paparazzi, dont on a dit qu'ils avaient pu avoir un rôle dans l'accident, parce qu'ils auraient poussé le conducteur de la voiture à aller très vite et à perdre le contrôle du véhicule. Ce qu'il y a de très intéressant en termes de réaction de l'opinion, et en termes médiatiques, c'est que les choses ont changé quand on a appris que le chauffeur avait un taux considérable d'alcool dans le sang. Du coup, la perception des responsabilités a été inversée.

Les photos sont un vecteur de communication et d'information, mais il faut voir jusqu'à quel point. Ce qui est sûr, c'est que pour avoir été là, certains journalistes et paparazzi l'ont payé très cher, parce que, dans un premier temps, ils ont été désignés, et unanimement, avec peu de nuances, comme les responsables de l'accident.

Ensuite, les moyens déployés pour l'enquête ont choqué l'opinion par leur ampleur. Moyens qui ne sont guère appliqués pour n'importe quel accident de la circulation. C'est vrai qu'à phénomène exceptionnel, en raison de la personnalité et du retentissement de l'émotion, déploiement de mesures exceptionnelles. Cela est doublé du fait qu'on est dans une relation d'ordre diplomatique avec les Britanniques, et que la France veut rendre des comptes, les meilleurs. Donc la France va, pour satisfaire ses partenaires britanniques, mettre tous les moyens en œuvre. De plus, dans un premier temps, on a désigné des coupables, certains journalistes. Et un certain amalgame avec l'ensemble de la profession a été fait. Finalement, même si on peut se dire qu'il y a une justice à deux vitesses, peut-être que cette "super-enquête" permettra de faire toute la lumière et de mettre hors de cause les journalistes qui n'ont eu aucune responsabilité dans le processus de l'accident.

**« les photos sont un vecteur de communication et d'information, mais il faut voir jusqu'à quel point »**

Dans le droit français, la liberté d'informer, la liberté de publier, a des limites. Il y a le droit, et il y a l'abus de droit. L'abus de droit est sanctionné, notamment par le code pénal, puisque l'atteinte à l'intimité de la vie privée est une infraction pénale, un délit, et est punie jusqu'à un an d'emprisonnement, et 100 000 francs d'amende. Et il faut savoir que ce sont non seulement les personnes physiques qui peuvent être déclarées responsables, et donc coupables, mais également des

personnes morales, comme les entreprises de presse. La liberté d'informer et sa limite : c'est le respect de l'intimité de la vie privée. Ce respect a un double registre : il y a d'abord la parole ; celle-ci peut être protégée, donc on n'a pas le droit de la diffuser, non seulement, cela va de soi, si elle a été prononcée dans un lieu privé, mais également dans un lieu public, lorsque cette parole a été délivrée à titre privé ou à titre confidentiel. Quant à l'image, elle n'a pas le droit d'être diffusée et reproduite si elle est prise dans un lieu privé et qu'elle porte atteinte à l'intimité de la vie privée. Donc l'image est à respecter lorsqu'elle est dans un lieu privé. Qu'est-ce qu'un lieu privé ? C'est un lieu où il faut une autorisation spéciale pour entrer. Cela vise les domiciles (une maison ou un bateau), les lieux de travail qui ne sont pas ouverts au public, donc des lieux où on ne peut pas entrer librement, où il faut une autorisation spéciale. Mais il y a des nuances assez subtiles : si un bateau est près de la plage, il n'y aura pas de notion de violation de l'intimité de la vie privée. Si, par contre, et il y a eu des décisions de jurisprudence dans ce sens, le bateau est au milieu de la mer, on considère qu'il y a domicile, et donc respect de l'intimité de la vie privée.

Sur cette notion d'intimité de la vie privée on rencontre des choses différentes. On peut imaginer toutes sortes de situations protégées. Mais, encore une fois, il n'y a pas, dans la volonté du législateur, l'idée de dire que seules les atteintes intolérables sont réprimées. On peut avoir l'envie de prendre un petit déjeuner en pyjama avec quelqu'un, sans forcément avoir envie d'une photo dans un journal. Alors qu'il n'y a rien d'indécent, de choquant, et que cela arrive au commun des mortels. Il n'y a pas de notion de scandale retenue par la loi. Donc, à partir du moment où on prend un cliché dans un lieu privé, d'une activité de la vie privée, cela peut tomber sous le coup de la loi. Il faut savoir, dans cette matière, que le ministère public ne peut pas faire ce qu'il veut, quand il veut, à l'inverse des autres infractions. Pour poursuivre une affaire d'atteinte à l'intimité de la vie privée, il faut une plainte de la victime, c'est indispensable, à l'inverse des autres infractions, où le parquet peut poursuivre sans plainte de la victime.

Quand la loi protège l'intimité de la vie privée, c'est la liberté d'aller et de venir, la liberté de disparaître, la liberté de vivre caché. Même les magistrats sont parfois concernés par ces atteintes à la vie privée. Je représente une profession qui ne fait pas de vedettariat, qui ne gagne pas beaucoup d'argent, qui n'a pas un pouvoir aussi grand que celui qu'on lui prête. Il n'empêche qu'un certain nombre de juges sont pris dans le focus de la presse, dans l'œil du photographe, et c'est souvent difficile de s'en défaire. Il faut un grand équilibre personnel et une espèce de détachement, de hauteur de vue, pour ne pas être pris au piège par la presse et par les photographes. Quand une affaire défraie la chronique, on veut donner au public l'image du juge. Et si on peut le montrer en famille, c'est encore mieux. Pour nous, c'est difficile à gérer. On a envie que la presse se fasse l'écho d'une affaire, parce que celle-ci peut aussi aider la justice, et elle l'a fait dans beaucoup d'affaires. Mais il y a aussi le secret de l'instruction, le secret de l'enquête, et on ne veut ni perdre sa liberté de travailler, ni son intimité. C'est un

problème qui, dans notre profession, peut faire basculer un jeune magistrat, ce qui peut être dangereux. Donc il n'y a pas que les stars qui sont concernées.

Une autre question lancinante concerne le problème du retrait temporaire ou définitif de la carte de presse par la justice. Dans l'enquête concernant la princesse Diana, les journalistes ont été mis en examen pour homicide involontaire. L'idée, c'est que l'on puisse dire si les journalistes qui ont poursuivi la voiture ont pu causer, même de façon indirecte, la mort de Diana. En matière d'homicide involontaire, la justice recherche toutes les causes, même les plus lointaines. Dans un tel accident, il peut y avoir la responsabilité du chauffeur, parce qu'il était en état d'ivresse et qu'il a perdu le contrôle de son véhicule, mais à supposer qu'il y ait eu une course-poursuite qui ait nécessité une

**« le juge a considéré qu'il y avait des présomptions graves et que certains journalistes avaient pu indirectement concourir à l'accident »**

accélération et une faute de conduite, on pourrait envisager la responsabilité pénale des journalistes. Le juge, au moment de la mise en examen, a considéré qu'il y avait des présomptions graves, que certains journalistes avaient pu indirectement concourir à l'accident, même partiellement. Lorsqu'il y a une mise en examen, se pose au juge la question de savoir s'il convient de prendre des mesures de sûreté. Celles-ci sont de deux ordres : c'est soit une mise en détention, et pour l'un des journalistes il y avait eu des réquisitions de mise en détention qui n'ont pas été suivies, soit un contrôle judiciaire. La mise en détention est la mesure de sûreté la plus dure, puisqu'elle prive de liberté un individu. On le fait lorsqu'on estime la mise en détention nécessaire à la manifestation de la vérité, pour éviter les pressions sur les témoins, le dépérissement des preuves ou encore la fuite du mis en examen, ou bien lorsqu'on pense qu'il y a un risque de renouvellement des faits. C'est une mesure exceptionnelle, et dans l'affaire Diana, personne n'a été mis en détention. Le juge doit s'assurer que le mis en examen ne va pas nuire à l'enquête ou recommencer les faits reprochés. Le juge peut décider un contrôle judiciaire. Il peut être de différents ordres : ne pas quitter la France, résider dans un endroit déterminé, ne pas conduire certains véhicules, et ne pas exercer l'activité à l'occasion de laquelle l'infraction a été commise. S'il n'y a eu que le retrait d'une carte de journaliste, c'est que le juge d'instruction a considéré que la détention était une mesure trop importante, mais qu'il fallait, dans le temps de l'instruction, ou au début de cette instruction, faire en sorte que le journaliste n'exerce plus son activité pour qu'il évite peut-être de se concerter avec des collègues, ou de reproduire les agissements qui lui sont reprochés.

C'est vrai qu'il s'agit de pouvoirs exorbitants. Mais je ne me prononce pas sur l'opportunité. C'est légal. Est-ce que c'est opportun ? C'est un autre débat. Mais l'opinion, et malheureusement parfois ceux qui informent l'opinion, focalisent beaucoup sur le juge. Le juge est en première ligne. Il faut bien mesurer que derrière le juge, il y a un contrôle qui est la chambre d'accusation collégiale, à la cour d'appel, vers laquelle toute personne qui s'estime insatisfaite des décisions du juge, peut aller faire rejurer l'affaire. Si le contrôle judiciaire du journaliste,

avec le retrait de la carte, lui semblait inique, il pouvait très bien faire appel de la décision, et la chambre d'accusation réexaminer ce point. Deuxième chose : il faut bien comprendre qu'il n'y a pas de profession au-dessus de la justice et à l'abri des lois. Un médecin peut se voir interdit d'exercer, comme un avocat. Toutes les professions, même les plus protégées par leurs statuts, par leurs ordres, par leur déontologie, peuvent un jour être "dans le collimateur" de la justice, et être provisoirement privées d'exercice.

« *il faut bien comprendre qu'il n'y a pas de profession au-dessus de la justice et à l'abri des lois* »

Sur ce sujet, je voudrais évoquer trois éléments. Tout d'abord, "paparazzi" est un mot italien. Le paparazzi-type est le journaliste-photographe du film *Vacances romaines* de William Wyler. Le héros, Grégory Peck, est bien parce qu'il se repent et rend les photos qu'il a prises. Deuxièmement, je crois qu'il ne faut pas se tromper ; on peut être un journaliste qui fait son métier avec beaucoup de zèle et de motivation, qui peut être à la pointe de l'information sans pour autant être un paparazzi. Par exemple, lors du crash de l'airbus du Mont Saint-Odile, le premier à être arrivé sur les lieux était un journaliste de TF1. Il a d'abord apporté un certain réconfort humain aux victimes, mais il a pu aussi filmer, et grâce à son portable, permettre une localisation plus rapide. Ce qui est important, c'est qu'il n'a pas uniquement joué son rôle de journaliste derrière la caméra, c'est qu'il a eu ce souci de secours, de réconfort humain.

Troisièmement, je pense que le respect de la vie privée, c'est aussi le respect de la présomption d'innocence.

**Bernard Catto** : Premier point, la priorité pour un policier sur un lieu d'enquête, c'est d'essayer de préserver les traces et indices utiles. La vie et la mort de la princesse Diana constituent un phénomène mondial. C'est d'ailleurs la vente de son image qui avaient fait d'elle un phénomène mondial. Le deuxième point, c'est que pour préserver ces traces et indices, il fallait que les services de police saisis à Paris mettent des moyens importants en œuvre pour essayer de savoir ce qui avait pu se produire. Il fallait donc d'abord écarter les journalistes qui se trouvaient au plus près. Ensuite, il fallait identifier ces journalistes ou les témoins arrivés en premier sur les lieux, pour avoir leur version des faits. Là-dessus, il y a un problème de fond : quand on est journaliste, est-ce qu'on peut s'arroger le droit de traquer et de pourchasser une personne jusque dans sa chambre à coucher, ou jusque sur son lit de mort, parce qu'une photo peut rapporter beaucoup d'argent ?

Pourquoi de tels moyens ont-ils été déployés ? La réponse est très simple : la princesse de Galles était une star mondiale. Si vous êtes un simple mortel, et que vous êtes victime d'un accident de la circulation, c'est la brigade-accident territorialement compétente qui mène l'enquête. Est-ce que les journalistes auraient admis que cette mort, devenue un phénomène mondial, soit confiée aux brigadiers du commissariat de quartier ? Le ministère de l'Intérieur a répondu non, puisqu'à événement mondial doit correspondre une enquête approfondie.

Il est possible que la présence de journalistes lors d'un événement comme une manifestation ait une influence. J'ai travaillé en Bretagne, où les gens sont relativement "sportifs", en particulier les manifestants. Ils sont même assez "espiègles" vis-à-vis des forces de l'ordre. Les problèmes d'ordre public sont plus difficiles à gérer lorsque la presse est là, et en particulier les caméras de télévision. Lors d'une mutinerie, j'ai vu des détenus se trouver sur le toit d'une maison d'arrêt, et n'accepter de redescendre qu'à treize heures, pour l'ouverture du journal, parce qu'ils avaient vu qu'à Marseille des détenus étaient passés au journal télévisé, et par conséquent, ils voulaient faire de même. A partir du moment où des caméras sont là, il y a une effervescence encore plus grande. On la ressent aussi, du reste, du côté des forces de l'ordre.

Cela dit, les relations entre le monde de la police et celui de la presse se déroulent en général de manière confiante, même si les contacts sont parfois rugueux.

**Carl Cordonnier** : Il y a le droit et il y a l'usage que l'on en fait. Même si on n'a pas le droit de faire certaines photos, il y en a beaucoup qui paraissent dans la presse, et c'est une tradition du photo-journalisme qui est basée là-dessus. Ce qui est étonnant, c'est que des photographes comme Langevin se retrouvent dans de telles situations. Pourquoi s'est-il retrouvé à pourchasser Lady Di ? Parce que les agences lui demandent aussi ce travail, pour des raisons économiques, ce qui pose le problème des limites de ce qu'une agence peut demander à un photographe. Mais quelles sont les limites ?

Contrairement à la photographie, la télévision jouit d'une certaine impunité. Nous, photographes, avons des restrictions énormes par rapport à la télévision.

Pourtant on ne peut pas mettre toutes les photos dans le même panier. On ne peut pas comparer un paparazzi, avec son téléobjectif de 1 200 millimètres, avec un réel travail photographique.

Ce n'est pas la même approche de l'image, ni de

l'information. Quand on travaille au téléobjectif, on a une image qui est simpliste, ça n'est pas une photographie, c'est simplement un enregistrement, une trace. Un réel travail photographique sur l'image doit apporter une information dans sa lumière, dans sa construction, dans tout ce qui fait que c'est une photographie. Distinguons le journaliste de l'AFP ou de Reuter qui ramène une véritable information et l'autre, qui ne fait que renvoyer un miroir de ce qui censé intéresser les gens.

La photo d'un paparazzi, c'est un constat. La photo de presse va plus loin que le constat : elle apporte une information...■

*« contrairement à la photographie, la télévision jouit d'une certaine impunité »*